UPTHYS
Conseil, Automatisation & IA Opérationnelle

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE | Document Contractuel

Conditions Générales de Vente (B2B)

CLIENT	PROJET	DATE	RÉF. / VERSION
Clients professionnels (B2B)	Conseil, Automatisation, Développement & IA	2026-11-25	UPTHYS-CGV-B2B-2026 · v1.0 (approved)

Éditeur / Prestataire : UPTHYS, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000,00 €, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro **943 369 603** (SIRET `943 369 603 00015` — Code APE `6202A` — TVA intracommunautaire `FR58943369603` — D-U-N-S® `284528600`).

Siège social : 21 B Rue de l'Écureuil, 33320 Le Taillan-Médoc, France.

Représentant légal : Cyril MÉCHICHE, Président.

Contact : contact@upthys.fr | 06 49 44 01 27

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** ») régissent exclusivement les relations commerciales entre **UPTHYS SASU** (ci-après le « **Prestataire** ») et tout client professionnel agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou associative (ci-après le « **Client** »), pour toute prestation de conseil, d'audit, de formation, d'automatisation, d'intégration d'intelligence artificielle et de développement logiciel ou web.

Toute signature de devis ou validation écrite d'une commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document, notamment les conditions générales d'achat du Client, sauf accord écrit et préalable du Prestataire.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières figurant sur un devis ou un contrat signé (échéancier, périmètre, niveau de confidentialité, ZDR), **les stipulations du devis ou du contrat prévalent**.

Article 2 — Devis, commande et évolution du périmètre

1. **Validité :** Sauf mention contraire, les devis émis par le Prestataire sont valables **30 jours calendaires** à compter de leur date d'émission.
2. **Formation du contrat :** La commande est ferme et définitive à réception par le Prestataire du devis daté, signé (y compris par voie électronique) et, le cas échéant, du règlement de l'acompte prévu.
3. **Demandes hors périmètre :** Toute prestation supplémentaire, modification fonctionnelle ou demande d'itération non prévue au devis initial fait l'objet d'un devis complémentaire ou d'un avenant écrit avant exécution.

Article 3 — Exécution, collaboration et validation des jalons

1. **Obligation de collaboration :** La bonne exécution des prestations suppose la collaboration active du Client, qui s'engage à fournir en temps utile l'ensemble des informations, accès techniques, contenus, décisions et validations nécessaires.
2. **Délais :** Les délais annoncés au devis sont indicatifs. Tout retard imputable au Client (attente d'accès, de contenus ou de validation) décale automatiquement le planning d'une durée au moins équivalente, sans responsabilité du Prestataire.

3. **Recette et validation tacite des jalons :** À chaque jalon ou livraison (maquette, prototype, version bêta, livrable final), le Client dispose d'un délai de **8 jours ouvrés** à compter de la mise à disposition pour formuler par écrit des réserves précises et motivées au regard du périmètre convenu. À défaut de retour écrit dans ce délai, ou en cas de mise en production / utilisation opérationnelle par le Client, le jalon ou le livrable est **réputé validé sans réserve** et ouvre droit à la facturation correspondante.

Article 4 — Tarifs, frais tiers et modalités de paiement

1. **Prix :** Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT), majorés de la TVA au taux légal en vigueur au jour de la facturation.
2. **Frais et services tiers :** Sauf mention expresse au devis, les abonnements tiers, licences logicielles, hébergements dédiés, noms de domaine, crédits télécom et consommations d'API (notamment API de modèles d'intelligence artificielle) restent à la charge directe du Client.
3. **Échéancier par défaut :** Sauf échéancier spécifique défini au devis, les prestations sont facturées selon les modalités suivantes :

- **Acompte de 30 %** à la signature du devis, **payable à réception** (le paiement effectif de l'acompte constitue une condition suspensive au démarrage des travaux) ;
- **Factures intermédiaires et solde** selon les jalons du devis ou à la livraison.

1. **Délai de règlement :** Hors acompte (payable à réception), les factures sont payables par virement bancaire dans un délai de **30 jours à compter de la date d'émission de la facture**. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.
2. **Retard de paiement :** Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- l'application de pénalités de retard calculées au **taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage** ;
- le paiement d'une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €** par facture impayée (complétée sur justificatifs si les frais réels sont supérieurs).

En cas de retard de paiement supérieur à 10 jours, le Prestataire se réserve le droit de **suspendre immédiatement l'exécution des prestations en cours** jusqu'à régularisation intégrale, sans que cela puisse engager sa responsabilité.

Article 5 — Prestations d'Intelligence Artificielle et obligation de moyens

Le Prestataire est soumis à une **obligation de moyens** dans l'exécution de l'ensemble de ses prestations.

Le Client, en sa qualité de professionnel averti, reconnaît expressément que les technologies d'intelligence artificielle générative, d'analyse vocale et d'automatisation reposent sur des modèles probabilistes susceptibles de produire des inexactitudes, omissions ou variations d'interprétation. En conséquence :

- Les solutions et livrables conçus par le Prestataire constituent des **outils d'assistance opérationnelle** ;
- Le Client conserve l'entière maîtrise de son activité et demeure **seul responsable de la relecture, de la vérification, de la validation métier et des décisions** prises sur la base des sorties générées ;
- Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des interruptions, évolutions techniques, restrictions d'accès ou modifications tarifaires décidées unilatéralement par les fournisseurs d'API, d'hébergement ou de services tiers intégrés à la solution.

Article 6 — Propriété intellectuelle et réserve de propriété

1. **Livrables spécifiques :** Sous réserve du **paiement intégral du prix convenu**, le Prestataire cède au Client les droits patrimoniaux d'utilisation, de reproduction et d'adaptation sur les développements, configurations et livrables créés spécifiquement pour lui au titre du devis, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur.
2. **Briques préexistantes et savoir-faire :** Le Prestataire conserve l'entière propriété intellectuelle de son savoir-faire, de ses méthodes, templates, bibliothèques, scripts, architectures génériques, frameworks et composants open-source préexistants ou développés de manière transverse. Le Prestataire concède au Client un droit d'utilisation non exclusif et non cessible de ces briques dans la stricte mesure nécessaire à l'exploitation des livrables remis.
3. **Référence commerciale :** Sauf opposition écrite du Client ou accord de confidentialité (NDA) l'interdisant, le Prestataire est autorisé à mentionner le nom et le logo du Client à titre de référence commerciale.

Article 7 — Confidentialité

Chaque partie s'engage à maintenir strictement confidentielles toutes les informations techniques, commerciales, financières ou stratégiques communiquées par l'autre partie dans le cadre de la mission, et à ne les utiliser qu'aux seules fins d'exécution du contrat. Cette obligation demeure en vigueur pendant toute la durée de la prestation et **3 ans** après son terme.

Lorsqu'un accord de confidentialité (NDA) spécifique est signé entre les parties, ses stipulations prévalent sur le présent article.

Article 8 — Données personnelles (RGPD) et traitement par IA

1. **Conformité RGPD :** Chaque partie s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la loi Informatique et Libertés. Les infrastructures propres du Prestataire sont hébergées au sein de l'Union Européenne (notamment chez OVHcloud et Hetzner Online GmbH). Lorsque la prestation implique un traitement de données personnelles par le Prestataire pour le compte du Client, les parties concluent une annexe de sous-traitance (DPA, art. 28 RGPD).
2. **Traitement via outils et API d'Intelligence Artificielle :** Pour l'exécution de ses prestations et l'intégration de modèles d'IA tiers, le Prestataire recourt à des **services et interfaces applicatives (API) d'intelligence artificielle** sous conditions professionnelles ou paramétrés de sorte à exclure l'utilisation des données clients pour l'entraînement des modèles tiers (**Zero Training Policy**).
3. **Option Zero Data Retention (ZDR) / Souveraineté renforcée :** Lorsque la sensibilité du projet ou un NDA l'exige, un mode de traitement à non-rétention stricte (**Zero Data Retention**) ou une inférence dédiée au sein de l'Union Européenne peut être activé sur demande expresse du Client, selon les modalités techniques et tarifaires précisées au devis.

Article 9 — Responsabilité et plafonnement

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée ayant causé un **préjudice direct et certain** au Client.

En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou immatériels tels que perte de chiffre d'affaires, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données, atteinte à l'image ou préjudice commercial.

En tout état de cause, et quel que soit le fondement juridique de la réclamation, **la responsabilité globale et cumulée du Prestataire est expressément plafonnée au montant total hors taxes effectivement encaissé par le Prestataire au titre du devis concerné au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur**.

Article 10 — Résiliation et force majeure

1. **Résiliation pour manquement :** En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations non réparé dans un délai de **15 jours calendaires** après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit.
2. **Annulation par le Client :** En cas d'annulation ou de suspension définitive de la commande par le Client en l'absence de faute du Prestataire, les acomptes versés restent définitivement acquis au Prestataire et l'ensemble des prestations déjà réalisées à la date de notification est facturé au prorata de l'avancement.
3. **Force majeure :** Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 11 — Dispositions générales

Le Prestataire se réserve la faculté de faire appel à des sous-traitants techniques qualifiés, tout en demeurant seul responsable de la bonne exécution des prestations vis-à-vis du Client. Si une clause des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations conserveraient toute leur force et leur portée.

Article 12 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le **droit français**. En cas de différend relatif à leur interprétation ou exécution, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable pendant un délai de **15 jours ouvrés** avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, tout litige relève de la **compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux**, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.